

Rapport de la Commission cantonale de la Petite Enfance (COCAPE) Année 2019

1. Introduction

La COCAPE a été renouvelée pour la nouvelle législature.

En 2019, elle s'est réunie à 3 reprises :

- Le 28 février
- Le 6 juin
- Le 31 octobre.

2. Mission de la COCAPE

La mission de la COCAPE est fixée dans le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance (art. 23) : elle est chargée de fournir des préavis et de proposer des recommandations dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, en particulier sur la qualité des prestations offertes ainsi que de favoriser la coordination entre les instances, services ou partenaires privés et publics qui agissent dans le domaine de la petite enfance.

2. Thématiques

Lors de l'année 2019, différentes thématiques ont été présentées et discutées au sein de la COCAPE:

- La question de la diffusion des recommandations de la COCAPE (cf. rapport 2017-2018) auprès des acteurs concernés;
- Les travaux menés par l'Observatoire cantonal de la petite enfance : le relevé statistique, l'enquête auprès des familles réalisée en 2018, les mandats en cours;
- Le projet de loi sur l'accueil préscolaire (PL12197); l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2020 avec la création de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire; les travaux en vue de l'élaboration du futur règlement d'application et les instances consultatives qui devront être mises sur pied;
- L'adoption des usages de la petite enfance et le calendrier prévu pour leur mise en œuvre;
- La transition de la petite enfance à l'école avec les présentations du SSEJ sur les transitions, des projets menés dans la commune de Carouge (service petite enfance de Carouge), des projets menés sur la commune de Vernier (service petite enfance de Vernier);
- La question des aides et le processus d'admission à l'ESEDE;
- Le statut des apprentis ASE de dernière année en voie duale au sein des structures d'accueil de la petite enfance.

3. Recommandations

Les membres de la COCAPE proposent qu'une instance consultative, réunissant les acteurs du domaine de la petite enfance, soit créée et définie dans le futur règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire.